

CADRE DE RÉFÉRENCE



AQLM

Association québécoise
du loisir municipal

**SOUTENIR
LE LOISIR À
PARTICIPATION
ET ACCÈS
LIBRES**

Une proposition de la Communauté de pratique des directrices et directeurs
des services de loisir et vie communautaire des grandes villes du Québec

Avant-propos et remerciements

En octobre 2019, les directrices et directeurs des services de loisir des grandes villes du Québec* ont institué une communauté de pratique pour échanger, partager et réfléchir à des questions communes, mettre en œuvre des initiatives coopératives et, au besoin, prendre des positions communes. Le présent cadre de référence s'inscrit dans cette volonté.

Cette communauté de pratique, formée de membres de l'AQLM, entend partager les résultats de ses travaux avec l'ensemble des professionnels en loisir municipal. L'édition et la diffusion de ce document sont ainsi le résultat d'un partenariat de la communauté de pratique avec l'AQLM.

La croissance de la participation et de l'accès libres au loisir, exacerbée par la pandémie de COVID-19, a mis en évidence le besoin et la pertinence de susciter la réflexion et d'éclairer l'incontournable mise à jour que doivent effectuer les services municipaux pour soutenir cette forme de pratique de loisir. Cette tendance est propulsée par une société qui valorise de plus en plus l'accessibilité, l'équité, l'activité physique, la conscience environnementale et la qualité des milieux de vie. Plusieurs politiques municipales récentes font écho à ces valeurs (aînés, familles, enfants, nouveaux arrivants, développement durable, etc.) qui transcendent l'habituel morcellement de l'offre de loisir en sport, plein air, culture, activités sociales, activités physiques et vie communautaire.

Ce cadre de référence décrit, documente et justifie la tendance à la participation et à l'accès libres, puis aborde les voies et moyens pour soutenir cette forme de loisir tout en signalant les virages que sous-tend cette mise à jour.



André Thibault, Ph. D.
Professeur émérite, chercheur-coordonnateur du projet



Merci aux
membres
du groupe
de travail

Alain Bernard
Directeur, Direction de la culture, du loisir et du développement social, Longueuil

Geneviève D'Amours
Directrice par intérim, Direction loisirs, sports et développement des communautés, Gatineau

Sophie Desfossés
Directrice, Direction culture, loisirs et vie communautaire, Trois-Rivières

Andréanne Ferland
Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, Service des sports, de la culture et de la vie communautaire, Sherbrooke

Émilie Greffe
Régisseuse Plein air et Centre de la Nature, Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, Laval

Édith Juneau
Conseillère, développement de politiques, Direction du loisir et de la vie communautaire, Terrebonne

René Tremblay
Directeur, Direction de la vie communautaire, Lévis

* Gatineau, Laval, Lévis, Longueuil, Montréal, Québec, Saguenay, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Rivières.

Table des matières



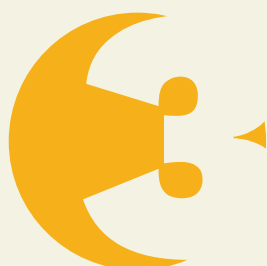
Page 4

Objectifs et cibles du guide



Page 6

Notion de pratique de loisir à participation et accès libres



Page 8

Contexte et justification d'une révision de l'offre de service municipale

- 3.1 Loisir à participation et à accès libres : une tendance et un besoin 9
- 3.2 Équité, accessibilité, participation publique, santé et conscience environnementale : des valeurs d'influence 10
- 3.3 Des pratiques de loisir valorisées socialement et vécues en participation et accès libres 11
- 3.4 Besoin de révision de l'équilibre des services 12



Page 13

Cadre de référence du soutien au loisir à participation et accès libres

- 4.1 Mission du loisir public 14
- 4.2 Nomenclature des formes de loisir à accès et participation libres et attentes envers la municipalité 15
- 4.3 Mise en œuvre des fonctions des services municipaux à accès libre 18
- 4.4 Gestion et financement de l'offre en participation et accès libres 24
- 4.5 Des conditions critiques et défis à prendre en compte 27
- 4.6 Politiques administratives encadrant l'offre et les pratiques 28



Page 29

Conclusion : une démarche d'amélioration continue de la qualité

Objectifs

Objectifs et cibles du guide

Objectifs et cibles du guide

Depuis le début de l'application des mesures de lutte à la COVID-19 en mars 2020, on observe un achalandage accru des parcs, des sentiers, des pistes, bref, de tous les lieux publics en plein air. Il en va de même pour les périodes réservées aux activités à libre participation dans les diverses infrastructures et pour les activités offertes en ligne. Force est de constater, toutefois, que ces mesures sanitaires n'ont fait qu'exacerber une tendance déjà existante et croissante.

La libre participation et l'accès libre au loisir sous toutes ses formes, qu'il soit sportif, social, scientifique, culturel, de plein air ou d'activité physique, représentent de fait une tendance lourde qui, depuis quelque temps, interpelle les services de loisir municipaux, lesquels ressentent le besoin d'améliorer leur soutien à cette façon de vivre le loisir et entendent développer des compétences à cet effet.

Ce cadre de référence entend exposer les enjeux, la vision, la mission, les principes et les services qu'il faut mettre à jour en ce sens et à esquisser les contours de la gestion, de l'organisation et du financement des efforts municipaux en soutien au loisir à participation et accès libres. Il constitue une première mise en forme de l'offre municipale en participation et accès libres. Il est clair que son déploiement dans les divers champs de l'intervention municipale et auprès de divers groupes et milieux de vie soulèvera des questions et des besoins qui demanderont attention et précisions.



Notion

**Notion
de pratique
de loisir
à participation
et accès libres**

Notion de pratique de loisir à participation et accès libres

La pratique de loisir à participation et accès libres est une forme de loisir dont les individus sont les initiateurs du moment, du lieu et du cadre social et, à plusieurs égards, de la façon de faire. Elle se caractérise par l'accessibilité au plus grand nombre et la souplesse des horaires *sans discrimination d'habiletés, d'âge ou d'appartenance à un groupe.*

Cette forme de loisir s'applique aux activités sportives, sociales, culturelles artistiques et scientifiques tout autant qu'aux activités de plein air, à l'activité physique au sens large et aux événements.

Elle procure les bénéfices sociaux, physiques et psychiques du loisir et est adaptée aux besoins d'aujourd'hui. Elle tisse notamment des liens dans la communauté et favorise les saines habitudes de vie.

Cette pratique ne requiert ni engagement dans un groupe ou une ligue ni inscription à moyen ou long terme. Concrètement, les personnes participent ponctuellement à des activités organisées ou non et ont librement accès aux lieux et aux infrastructures. Pour des raisons de logistique ou de sécurité, on exige parfois une réservation ou une préinscription ou on limite le nombre de participants.

Les activités et les façons de faire sont peu ou pas dirigées par du personnel, mais elles bénéficient d'un environnement sécuritaire et de qualité où s'insèrent périodiquement des interventions propres à dynamiser l'expérience vécue et à faciliter les bénéfices qu'elles procurent.

Pour mieux comprendre le concept de loisir en accès libre, il est utile de comparer cette notion à son pendant : le loisir organisé.

Le loisir organisé et structuré correspond aux pratiques de loisir encadrées et dirigées par un personnel d'entraîneurs, d'animateurs, de professeurs ou de moniteurs, où les participants s'inscrivent et s'engagent selon des horaires prédéfinis ou une programmation connue.

L'offre de service repose principalement sur l'inscription à un programme d'activités, à des ligues ou des groupes classifiés selon des critères d'habiletés, d'âge et de niveau de pratique.



LOISIR



Contexte et justification d'une révision de l'offre de service municipale

Contexte et justification d'une révision de l'offre de service municipale

Pourquoi faut-il agir maintenant pour soutenir au mieux le loisir à participation et accès libres et en faire une offre systématique? Essentiellement, la réponse se formule sous trois angles.



D'une part, l'exercice libre de son loisir est une **tendance grandissante de comportements de loisir** qui requiert des actions particulières bien ciblées.



La vision sous-jacente à ces actions est propulsée par **des valeurs et des orientations sociales** qui privilégient cette forme de loisir.



La mise en œuvre de cette dimension de l'offre de service exige des **changements de perception et une modification de l'équilibre** entre les divers champs de services en loisir public.

3.1 LOISIR À PARTICIPATION ET ACCÈS LIBRES : UNE TENDANCE ET UN BESOIN

Même avant la pandémie, les façons dont la population utilisait les services municipaux et le territoire en loisir public étaient considérablement diversifiées. Ainsi, était en croissance la demande :

1. D'accès libre pour tous et toutes aux infrastructures réservées principalement aux activités et aux groupes encadrés et régis;
2. D'inscription à la carte aux activités plutôt qu'à des programmes planifiés sur plusieurs semaines;
3. D'aménagements d'espaces et de plein air à accès libre;
4. D'événements festifs ou éducatifs et d'aménagements éphémères pour mettre de la vie (animer) dans ces lieux publics ou faciliter la pratique autonome de certaines activités;

5. D'adaptation à certains comportements de la nouvelle génération pour laquelle l'offre dirigée ne répond pas aux besoins et le loisir de libre participation est mieux adapté.

Des milliers d'amateurs pratiquent, sans encadrement spécifique, le vélo, la marche, la photographie, la baignade, le jardinage communautaire, les sports de glisse, la glissade, le patinage, la pêche et la chasse, le ski de fond, la motoneige, le tennis et le soccer, et se lancent toutes formes de ballons dans les rues et les places publiques. Cette forme de loisir caractérise tout particulièrement le loisir de plein air. Or, ce ne sont là que quelques exemples.

tendance

Pour sa part, le temps libre d'aujourd'hui est davantage fait de moments libres çà et là que de plages de temps libre plus ou moins prévisibles. Dès lors, la demande d'horaires souples pour la pratique d'activités de temps libre découle du fait que les plages de temps libre autrefois semblables pour la plupart des citoyens se sont émiettées.

En 2015, plus d'un travailleur québécois sur quatre travaillait selon un horaire atypique¹. Depuis le début de la pandémie, la croissance du télétravail à domicile, qui réduit le temps de transport, a augmenté la demande d'accès aux aménagements et infrastructures de proximité tout au long de la journée. La multiplication des contraintes et des façons de vivre des familles, dont plusieurs doivent composer avec le casse-tête de la garde partagée qui multiplie les milieux de vie et d'autres

exigences de conciliation famille-travail-loisir, dans un contexte de valorisation des activités familiales, exerce une demande accrue d'accès libre et de participation libre en famille.

Tous ces phénomènes militent pour des temps et des horaires d'accès souples et étendus, et pour l'accès libre à un grand nombre d'installations et d'équipements, particulièrement dans les milieux de proximité.



3.2 ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ, PARTICIPATION PUBLIQUE, SANTÉ ET CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE : DES VALEURS D'INFLUENCE

Les municipalités sont aujourd'hui conscientes que le rang des valeurs sociales et environnementales sur l'échelle des priorités s'est modifié au cours des dernières décennies.

Cela incite les services publics à placer les personnes² encore plus au cœur de leur offre de service. Plus particulièrement, les valeurs d'équité, d'accessibilité, de participation publique et de santé, la

diversité et la conscience de l'environnement guident dorénavant les priorités des services publics. L'accès libre et la participation libre facilitent l'accessibilité en réduisant les contraintes et les procédures d'utilisation des lieux et des infrastructures. Au contraire, ils en facilitent activement l'accès. De plus, cette politique favorise l'activité physique et la communication avec la nature.

1. Institut de la statistique du Québec, Statistique-Canada, *Emploi typique et atypique selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, Ontario et Canada*, consulté le 15 mars 2021. Plusieurs politiques axées sur les personnes ont été adoptées par les municipalités au cours des dernières années (famille, enfants, aînés, etc.).
2. Plusieurs politiques axées sur les personnes ont été adoptées par les municipalités au cours des dernières années (famille, enfants, aînés, etc.).

3.3 DES PRATIQUES DE LOISIR VALORISÉES SOCIALEMENT ET VÉCUES EN PARTICIPATION ET ACCÈS LIBRES

Au cours des dernières années, plusieurs pratiques de loisir ont pris de l'ampleur, dont la plupart sont vécues en participation et accès libres. Voilà qui incite les municipalités à s'investir davantage dans le soutien à ces pratiques de loisir

L'activité physique

La plus récente politique du loisir du Gouvernement du Québec a fait du loisir actif sa cible principale et reconnaît que la pratique libre est propice au loisir et à la vie active.

De plus, le succès des campagnes et des programmes en faveur de l'activité physique a contribué à la valorisation de l'accès pour tous aux lieux et aux activités qui en facilitent l'exercice. En milieu de proximité et de voisinage, la pratique d'activités physiques va de pair avec l'acquisition d'*habitudes* qui, par définition, se vivent au quotidien. Dès lors s'impose une offre de service systématique ou globale en milieu de proximité qui crée un environnement favorable au maintien d'habitudes de vie active : circuits cyclables, municipalités et voisinage « marchables³ » et sécuritaires, parcs de voisinage, permis de jouer dans la rue, etc.

Le plein air et le contact avec la nature

Le plein air urbain, « généralement de nature récréative et de pratique libre, tout en n'éliminant pas les événements et autres activités structurées⁴ », est devenu une tendance significative et caractéristique des pratiques de loisir des Québécois⁵.

Ses effets bénéfiques sur la santé, la qualité de vie et la conscience environnementale sont scientifiquement démontrés⁶. L'activité en plein air et les activités de plein air imposent une vision nouvelle de l'aménagement urbain et de son accessibilité qui veut réconcilier ville et nature autant en matière d'aménagements que sur le plan des habitudes de vie des citoyens.

Parcs de voisinage, de quartier et grands parcs, sentiers et pistes, jardins communautaires, centres d'interprétation et d'observation de la nature, pratique libre en ornithologie et en astronomie, plantation d'arbres, jardinage dans sa cour sont autant de manifestations et de formes de loisir influencées par une plus grande conscience de l'environnement et la recherche des bienfaits que procure la nature en ville.

3. INSPQ (2018), *Marchabilité pour les personnes âgées (MAPPA)*; consulté le 13 mars 2021. L'audit *Marchabilité pour les personnes âgées (MAPPA)* est un questionnaire qui a été développé pour mesurer la marchabilité dans un contexte de vieillissement. Cependant, il peut être utilisé pour d'autres groupes plus ou moins limités dans la marche. Le MAPPA prend appui sur le PEDS (Pedestrian Environment Data Scan) et a été ajusté pour répondre aux enjeux des déplacements à pied des aînés dans le contexte montréalais.

4. *Idem*, p. 11.

5. Thibault, Lavigne (2010), « Les tendances qui interpellent l'offre de service en loisir – Pourquoi le statu quo est impossible », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 7 no 10, p. 2-3.

6. INSPQ (2017), *Verdir les villes pour la santé de la population* (inspq.qc.ca); consulté le 13 mars 2021.

La culture au quotidien

L'offre de service traditionnelle en loisir organisé comprend de nombreux cours axés sur la pratique des arts en amateur. Les cours de peinture, de photographie, de danse, d'histoire, de généalogie et de céramique ont largement occupé et occupent toujours la programmation des municipalités et de leurs partenaires.

Toutefois, plusieurs facteurs expliquent la montée de la pratique libre en art amateur et en culture en général. L'offre de cours sur YouTube ou d'autres plateformes permet par exemple d'apprendre à son rythme les techniques utiles à ces passe-temps. De même, le déploiement de nombreux circuits patrimoniaux offre un cadre de participation libre.

3.4 BESOIN DE RÉVISION DE L'ÉQUILIBRE DES SERVICES

Dans un univers où les ressources sont limitées, l'équilibre entre le soutien à la participation libre et au loisir plus encadré ne coule pas de source. Historiquement, les services municipaux, qui prenaient la relève des paroisses, ont davantage investi dans le loisir organisé et structuré.

L'arbitrage entre la participation populaire et le soutien à l'excellence sportive ou culturelle et aux événements a toujours été nécessaire. Il n'existe pas de règles pour faire les meilleurs choix. Des orientations municipales claires et une concertation des organisations peuvent constituer la toile de fond indispensable pour prendre des décisions judicieuses.

Certaines villes ont adopté des politiques définissant leur vision en matière de sport et d'activité physique ou de culture et fixé des règles précises concernant les événements et autres activités commerciales. Ces orientations peuvent servir de référence.



4 Cadre

Cadre de référence du soutien au loisir à participation et accès libres

Cadre de référence du soutien au loisir à participation et accès libres

4.1 MISSION DU LOISIR PUBLIC

Comme service public, le loisir soutenu par les fonds publics est différent du loisir commercial et du cocooning. Sa mission propre s'exprime en fonction du bien commun :

Rendre accessibles les conditions d'une expérience de loisir satisfaisante pour les personnes et procurer les bénéfices du loisir recherchés par et pour la collectivité, notamment la qualité de vie, la santé et le développement des communautés aux plans social, culturel et économique.

En réseau de partenaires, offrir une gamme d'expériences culturelles, sociales, sportives et physiques, naturelles et urbaines, ludiques et reposantes qui soit variée, accessible, sécuritaire, de qualité, répartie équitablement sur le territoire et adaptée aux attentes et caractéristiques des citoyens⁷.

(...) la majorité des Québécois vivent leur loisir en privilégiant le contexte et l'expérience de l'activité. Pour vivre et concrétiser dans la pratique l'état d'esprit que je recherche en loisir, je choisis d'abord mes objectifs, les gens, le temps et l'environnement, ensuite vient l'activité. Je recherche l'expérience de loisir avant l'activité spécifique⁸.

Depuis longtemps et de façon plus marquée récemment, les sciences du loisir ont confirmé que la recherche d'une expérience de loisir ratisse plus large que la simple pratique d'une activité ou d'une discipline sportive ou culturelle et même que cette dernière est marginale dans plusieurs cas.

Considérant cette mission, le renforcement de l'intervention municipale en loisir à accès libre constitue un développement tout à fait positif fondé sur la nature fondamentale du loisir défini comme activité de temps libre qui procure une expérience faite de plaisir, de découverte et de sociabilité.

7. Thibault, André (2008) *Le loisir public et civil au Québec : dynamique, démocratique, passionnel et fragile*, Presses de l'Université du Québec, p. 100.
8. *Idem*, p. 85.

4.2 NOMENCLATURE DES FORMES DE LOISIR À PARTICIPATION ET ACCÈS LIBRES ET ATTENTES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Empruntant le point de vue de l'utilisateur, il est possible de classifier les types de loisir à participation et accès libres qui détermineront l'architecture de l'offre de loisir publique. Notons que cette offre est liée à la culture et aux ressources des divers milieux et qu'elle devra, en conséquence, y prendre racine et émerger de l'interaction avec le public.

Ainsi les citoyens recherchent :

1 **La pratique libre (sportive, culturelle, scientifique et de plein air) qui emprunte les mêmes espaces, plateaux et équipements que la pratique organisée.** Citons, dans le domaine sportif, le plongeon, le hockey, le patinage, le soccer, le baseball et le tennis, toutes des disciplines qui requièrent des lieux ou des équipements spécialisés réservés initialement à des clubs et des associations fédérées. En culture, la pratique des arts en amateur dans des ateliers populaires est un autre exemple.

En conséquence, l'offre municipale de soutien à ce type de pratique :

- Rend disponibles des infrastructures et des plages de temps autrement attribués à la pratique organisée;
- S'assure de la maîtrise des savoir-faire qui permet plaisir et sécurité;
- S'assure que ces infrastructures sont conçues pour répondre aux besoins de la pratique libre et de la pratique encadrée.



soutien



La participation libre à des activités animées sans préinscription saisonnière

(drop-in). Par exemple, une ville a organisé des soirées de Zumba ouvertes à tous qui ont parfois réuni quelques centaines de personnes qui avaient à payer des frais d'entrée. On a vu, dans une autre ville, que des citoyens pouvaient acheter un certain nombre de séances à la piscine municipale sans avoir à s'inscrire dans une plage horaire fixe.

En conséquence, la municipalité :

- Offre une programmation d'activités variées et accessibles, et des lieux comme les troisièmes lieux;
- Met à jour le catalogue des cours de toutes sortes et instaure des formules innovantes en libre participation, s'inspirant notamment des médias virtuels;
- Met au point un nouveau mode de financement



Des événements et de l'animation éphémère dans les rues, les ruelles, les bibliothèques, les centres culturels et communautaires. Citons la lecture de livres, le dépôt de boîtes de jeux dans une ruelle, la projection de films dans les parcs et la Fête des voisins.

En conséquence, la municipalité :

- Propose des événements et des interventions ponctuelles (animateurs de jeu, matériel, etc.) qui mettent de la vie (c'est le propre de l'animation) et créent un sentiment de « WOW » dans divers lieux. Ces manifestations peuvent donner accès à des spécialistes du savoir-faire à proximité du citoyen;

- Mobilise les citoyens et les communautés autour de ces manifestations, à la différence des grands événements à caractère touristique;
- Offre un service de soutien aux initiatives incluant conseils, logistique et matériel.



Des activités libres de plein air

dans des lieux et des sentiers non conçus pour la compétition, mais pour la pratique populaire. Citons les pistes de ski de fond, les aires de glissade, les véloroutes, les parcs de proximité, les promenades, les sentiers d'interprétation, les sentiers de poésie et les grands parcs urbains.

En conséquence, la municipalité :

- Procède à l'aménagement des infrastructures de plein air en les intégrant à l'ensemble de sa vision et de ses orientations en urbanisme et en aménagement paysager;
- Facilite la pratique des activités d'éducation, d'observation et d'interprétation de la nature;
- S'assure de la préservation de l'intégrité de la nature.

plein air



Des activités culturelles libres.

La participation à de telles activités s'exprime notamment par la fréquentation des bibliothèques, des salles d'exposition et des salles de spectacle, ou des lieux où se manifestent les arts de la rue et l'art public. Les citoyens recherchent aussi des espaces publics de détente, d'apprentissage et de socialisation dont l'aménagement invite à des activités libres tels la lecture, les jeux de société, la musique et les jeux au sol (marelle, parcours d'habiletés et d'équilibre, etc.). Ces lieux peuvent offrir des ancrages pour des sangles d'équilibre (slackline) ou des hamacs, des terrasses non commerciales, des pianos publics, etc.

En conséquence, la municipalité :

- Met à jour, le cas échéant, sa politique culturelle pour reconnaître la participation citoyenne active à la vie culturelle et aux arts en amateur et faciliter l'accès populaire à la consommation culturelle;
- Élabore des programmes d'activités d'art en amateur à libre participation (ex. : safari photo dans la municipalité, expositions éphémères);
- Réaménage ses espaces publics et sa réglementation pour faciliter l'expression artistique.

culturel



4.3 MISE EN ŒUVRE DES FONCTIONS DES SERVICES MUNICIPAUX À ACCÈS LIBRE

Une fois effectué l'inventaire des pratiques et des actions municipales appropriées, la municipalité peut élaborer et déployer une offre systémique de loisir à participation et accès libres dans six champs d'action. Chacun de ces champs comporte ses enjeux, doit mobiliser ses acteurs et requiert des compétences propres.

6 champs d'action

- ▶ Accès aux infrastructures disciplinaires (plateaux et autres installations)
- ▶ Urbanisme et aménagement d'espaces et de lieux publics pour la pratique libre
- ▶ Programmation d'activités librement accessibles (drop-in)
- ▶ Animation transversale et soutien professionnel et matériel
- ▶ Interaction avec les usagers et veille des besoins
- ▶ Promotion et information

Accès aux infrastructures disciplinaires (plateaux et autres installations)

Favoriser la pratique de loisir libre exige de donner accès à des infrastructures et des plateaux intérieurs et extérieurs aux personnes et aux groupes qui pratiquent une discipline culturelle, scientifique, de plein air ou de sport en dehors des structures de régie (structures fédérées le plus souvent) tout en respectant les exigences de sécurité, d'équité et de viabilité financière.

Cet accès peut être bonifié par des outils ou des services destinés à assurer la qualité et la sécurité de l'expérience. Par exemple, dans certains gymnases, on trouve des vidéos d'entraînement que les abonnés peuvent visionner quand bon leur semble. Or, de tels outils peuvent

être offerts par le service public dans certains contextes : pourquoi pas des vidéos d'entraînement à différentes stations du circuit d'entraînement public (service plus dynamique que les panneaux délavés par la météo à côté des appareils)?

Urbanisme et aménagement d'espaces et de lieux pour la pratique libre

En loisir libre, l'urbanisme et l'aménagement d'espaces et de lieux publics constituent un levier municipal essentiel à tous les niveaux de déploiement des services, du voisinage à la région.

Gouverné par les principes du développement durable, l'urbanisme se préoccupe de plus en plus des milieux de vie. Une revue de la littérature montre

« une évolution depuis 1987 de la manière d’aborder la question du développement durable à l’échelle de la ville. D’une position initiale où l’accent était avant tout mis sur la dimension environnementale, sur le capital naturel, l’on a assisté à une prise en compte graduelle de l’ensemble des dimensions du développement durable⁹ ».

Configuration d’un milieu de vie de voisinage de qualité

Au premier chef, le voisinage ou le milieu de proximité représente le niveau de service qui s’inscrit dans la continuité des lieux de résidence, de travail ou d’études et qui correspond à la pratique quotidienne.

Le loisir de proximité consiste la plupart du temps à jouer dans la rue et la ruelle, au parc de voisinage, prendre son lunch dans le parc voisin de son bureau, faire sa marche quotidienne, aller jouer avec les tout-petits au parc, profiter du paysage dans un parc où on rencontre ses amis retraités avec qui on peut faire un peu d’exercice, faire son jogging et quelques étirements. Occasionnellement, les citoyens se retrouvent pour une fête des voisins ou un visionnement de film en plein air ou bénéficier d’un bac de matériel de jeu¹⁰.

En Allemagne, le quartier Vauban à Fribourg est le meilleur exemple, à ce jour, d’un aménagement urbain qui favorise le jeu libre. Il n’y a pas de parc dans ce quartier. Mais il y a des endroits un peu partout où les enfants peuvent occuper l’espace et jouer. Quelques arbres, une pente, un endroit rocailleux sont éparpillés dans le quartier, ainsi que des balançoires, des glissoires. Les enfants peuvent jouer à presque tous les coins de rue¹¹!

L’urbanisme actuel s’est abondamment penché sur la proximité comme milieu de vie et de qualité de vie. Plusieurs projets de lotissements québécois se sont inspirés des références de ce nouvel urbanisme.

Plusieurs projets de lotissements québécois se sont inspirés des références de ce nouvel urbanisme.

La littérature sur les adolescents nous apprend que la proximité (dont le voisinage est le principal agent) sert à répondre à leurs besoins spontanés (Simard, Benazera, & Charland, 2014)¹².

9. Marchand, Catherine (2012), *La ville de demain, Rapport de recherche réalisé pour le compte du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire*, p. 9. (Mme Marchand dirige le Module de l’aménagement du territoire et du développement économique de la Ville de Gatineau.)
 10. Thibault, Garneau (2018), *Cadre de référence pour la distribution de l’offre de services en loisir (sport, culture, plein air, vie sociocommunautaire)*, Rapport de recherche, une collaboration de l’Association québécoise du loisir municipal, du Laboratoire en loisir et vie communautaire de l’UQTR et du Groupe loisir et communication inc., document non publié, p. 38.
 11. Ruby, Françoise (2021), entrevue avec Tim Gill, auteur de *Urban Playground: How Child-Friendly Planning and Design Can Save Cities*. Source: [100 degrés](#); consulté le 16 mars 2021.
 12. Thibault, Garneau (2018), *Cadre de déploiement des services en loisir municipal*, p. 36; Association québécoise du loisir municipal.

Depuis quelques années, des cadres et des normes de référence permettent de mesurer la qualité des aménagements. Par exemple, l'indice de marchabilité définit un voisinage « marchable » par les attributs suivants :

Il doit être muni de trottoirs et de pistes de vélo et offrir des accès pédestres à des magasins/services, des infrastructures et équipements de loisir et des transports publics à moins de 15 minutes, il doit être sécuritaire et à forte densité résidentielle (Adams et coll., 2013, p. 9).

Les services suivants devraient minimalement être mis en œuvre :

- Trottoirs ou sentiers sécuritaires pour la marche déambulatoire, comme mode de transport ou pour le jogging;
- Pistes ou corridors cyclables réservés au vélo comme activité physique et comme mode de transport;
- Accès sécuritaire à un parc public avec espace vert convivial à moins de 15 minutes de marche;
- Lieux des aires libres propices aux initiatives, mobilier favorisant la convivialité (bancs, tables, gradins naturels, foyers), structures de jeu pour enfants et familles, le cas échéant (jeux d'eau, balançoires, paniers de basket, etc.);
- Accès à des troisièmes lieux (entre le travail et la maison)¹³;
- Accès au jeu dans les rues et les ruelles dans le respect des exigences de sécurité.

Ces aménagements de proximité doivent porter une attention particulière aux personnes à mobilité réduite tels les enfants, les personnes âgées et celles vivant avec un handicap.

Aménagements et espaces ouverts au niveau des quartiers et des communautés

Au niveau des communautés ou des quartiers, la participation libre est soutenue par des pistes cyclables, des espaces qui permettent des expériences bleues (eau), vertes (nature) et blanches (hiver). Des aires libres permettent de se lancer la balle ou le ballon, courir, sauter, faire lever un cerf-volant ou glisser en traîneau.

S'ajoutent à ces aménagements les bâtiments communautaires et culturels comme les centres de loisirs, les bibliothèques et les centres d'art, servant souvent de troisièmes lieux. Idéalement, ces espaces sont inscrits dans le prolongement des aménagements de proximité et les complètent à la manière de poupées russes.

C'est souvent à ce niveau de service que l'accès est assuré aux infrastructures et aux plateaux disciplinaires intérieurs et extérieurs.

13. Selon les critères généralement admis par les sociologues urbains, un troisième ou deuxième lieu doit être facile d'accès, ouvert à tous, neutre et convivial. C'est un espace de sociabilité informelle et de citoyenneté, propice aux rencontres, où on peut débattre de sujets publics, s'informer ou ne rien faire, ou initier des projets qui peuvent se dérouler à l'intérieur et à l'extérieur de ce lieu. Les troisièmes lieux agissent comme « facilitateur social », permettant de rompre la solitude ou de contrer l'ennui. On peut s'y rendre spontanément avec la certitude de se retrouver en bonne compagnie, entouré d'habités. Ce lieu de vie devrait être gratuit et affranchi des aspects commerciaux, sans contrainte ni contrôle excessifs. Il accueille des habitués, des gens de tous âges, de tous milieux et de toutes couches sociales. L'individu doit s'y sentir accepté et « comme à la maison ». (Ordre des architectes du Québec)

Aménagements et lieux de niveau municipal

Si la vie quotidienne de loisir se déroule dans le voisinage ou dans le quartier, les pratiques plus spécialisées et les pratiques de plein air se déploient généralement dans des installations ou des lieux de niveau municipal.

Citons les grands parcs et le parc du Mont-Royal de Montréal, la promenade Champlain à Québec, les pentes de ski alpin et de vélo de montagne à Sherbrooke et Beloeil, les plages publiques de Magog, la descente de bateaux à Saint-Denis-de-Brompton ou à Salaberry-de-Valleyfield, la Réserve naturelle Gault du mont Saint-Hilaire et le parc portuaire de Trois-Rivières ou de Saguenay.

On observe aussi des aménagements récréatifs et en art public dans les avenues marchandes (ex. : à Montréal, la Promenade Masson, la rue Fleury, l'avenue Mont-Royal et la Plaza Saint-Hubert) qui permettent d'animer la ville en dehors des événements marchands comme les braderies.

Ajoutons à ces exemples les grandes salles de spectacle de Sept-Îles et, dans de multiples villes, les bibliothèques ou les lieux patrimoniaux de partout et les centres communautaires ou les YMCA du Québec qui ont aménagé des aires libres.

Voilà autant d'aménagements, de bâtiments et d'espaces facilitant la participation libre qu'il importe d'intégrer à l'ensemble de l'offre de loisir libre.

Programmation d'activités organisées accessibles librement (drop-in)

La transformation d'un programme de cours auxquels on s'inscrit en bloc en une offre à la pièce, l'utilisation partielle ou entière des outils d'internet et l'ouverture au « drop-in » permettent d'offrir une programmation adaptée aux transformations du temps libre et aux intérêts des citoyens.

Dans le domaine des arts et de la culture, des ateliers libres, des cours en ligne, des sorties « safari photo », l'accès libre à des musées, à des circuits patrimoniaux ou à des concours, des journées portes ouvertes dans des ateliers d'artistes, l'ouverture des lieux de performance et d'exposition aux artistes amateurs et des spectacles sont autant d'exemples d'activités à participation ou accès libres.

En activité physique et en plein air, la même stratégie générale s'applique. Accès libre à des pistes cyclables, à des sentiers de marche, de raquette ou de motoneige, et à des circuits d'entraînement, ouverture sécuritaire des rues aux enfants à des fins de jeu ou aux adultes qui veulent simplement jogger ou courir, accès gratuit aux espaces nature.



Animation et soutien professionnel logistique et matériel

Devant la montée de la participation libre, on pourrait prétendre que l'animation, le plus souvent associée au loisir organisé, est moins nécessaire. Or, ce n'est pas le cas. Une analyse plus fine démontre que le loisir à participation libre ne requiert pas moins d'animation, mais qu'il faut faire les choses autrement.

La qualité de l'expérience de loisir vécue exige une dynamisation, en d'autres mots une animation de l'environnement et du milieu dans lequel elle se déroule. Cette animation place moins l'animateur au centre de l'expérience de loisir, en fait moins un encadreur, mais plutôt un facilitateur qui sait faire la différence entre une activité banale ou technique et une expérience réussie. Il y a ainsi un déplacement de l'animation et une diversification des façons de faire de l'animateur¹⁴.

Trois types d'animation se distinguent particulièrement en pratique libre :

- L'aménagement d'environnements favorables, notamment par des designs, des équipements et des services facilitateurs;
- L'introduction d'événements et d'animateurs sur les lieux de pratique libre dans un esprit festif;
- Des services de soutien conseil, logistique et matériel aux initiatives citoyennes.

Dans le premier cas, l'animation immédiate de l'expérience de loisir vient des participants eux-mêmes : ils s'organisent par exemple un pique-nique mémorable dans un parc, une randonnée en famille

sur une piste cyclable, un match de tennis ou une visite dans un centre d'interprétation. Ce peut même être une expérience de parents qui s'amuse, chantent, se rencontrent et prennent un café dans les gradins de l'arène. Dans ce cas, l'aménagement des lieux et la gamme de services offerts sont des facilitateurs essentiels de l'expérience de loisir.

On construira ainsi en bordure d'une piste cyclable des haltes pour jaser ou pique-niquer ou participer à des sessions éclair de sécurité à vélo. On aménagera des liens entre les parcs, les lieux culturels et les pistes. Bref, la piste deviendra prétexte à des découvertes, des rencontres, des communications et de l'apprentissage, tout cela en participation libre. Le design du lieu, les informations affichées et le mobilier disponible faciliteront l'« auto-animation » des participants.

De même, en installant des tables et un bistrot autour de la patinoire, en offrant un service de « bon » café, on facilite l'expérience de loisir des parents. Imaginez un terrain de soccer qui favorise le plaisir en famille autrement que par une estrade, un parc où l'on peut mettre les bancs en cercle, des modules de jeu où parents et enfants s'amuse ensemble, un parc de « flânage » pour ados muni d'un mur pour « tags », des chargeurs de iPod et de WiFi avec kiosque de location de jeux vidéo, un parc avec des tables pour jouer aux cartes ou des allées de pétanque près d'une maison pour retraités. Imaginez des barbecues dans un parc près d'habitations à logements multiples ou sociaux dans des voisinages densément peuplés. Imaginez des panneaux d'interprétation de l'histoire du quartier, un panneau programmable affichant des exercices physiques, des menus de repas équilibrés. Imaginez... imaginez...

imaginez...

14. Thibault, André, « L'animation à l'ère de la pratique libre », *Agora Forum*, vol. 35 no 4, hiver 2012-2013, p. 25.



En matière de soutien conseil, logistique et matériel :

- Les professionnels en loisir accueillent et épaulent les initiatives plus ou moins formelles des citoyens aux différentes phases de leur réalisation;
- Les instances municipales agissent en partenaires sur le plan logistique, que ce soit pour la fermeture d'une lors d'une fête de voisins, pour l'aménagement d'un lieu ou pour en assurer la sécurité;
- Le service de loisir rend disponible une banque de petit matériel (tables, jeux coopératifs, système de son, etc.).

Interaction avec les usagers et veille des besoins

La configuration et la gestion de l'offre de loisir en participation et accès libres ne sauraient être régies par des normes ou des prescriptions de la même manière que la sécurité, l'éclairage ou la faisabilité financière. Elles dépendent souvent de la culture, du vécu et des ressources du milieu et des choix politiques qui en ont découlé. Elles s'élaborent en interaction avec les citoyens et nécessitent une veille des attentes et des comportements de ces derniers.

En loisir organisé, les groupes et les associations représentent la majeure partie des interlocuteurs des services de loisir, mais en participation libre,

les citoyens sont ceux avec qui il importe d'interagir pour connaître leurs attentes, leur satisfaction et l'évolution de leurs comportements.

Pour favoriser l'équité et l'inclusion sociales dans les projets municipaux, il est très important d'en faire une priorité dès le départ. Pour cela, il est essentiel d'établir des liens de confiance avec les communautés défavorisées. Il faut leur donner la parole, les consulter de façon authentique et efficace pour connaître leurs besoins réels¹⁵.

(...) la prise en compte des principes du développement durable dans la planification des projets urbains et l'évolution des bonnes pratiques en matière de gestion de projet ont convergé vers une plus forte participation de l'ensemble des parties prenantes d'un projet à son étape d'élaboration. Les professionnels du loisir public ont donc un rôle à jouer dans ce processus par leur connaissance des besoins des populations en matière de loisirs et des façons de les combler.

(...) La conception d'espace partagé, de parcours sans obstacle adaptés aux besoins des différents groupes d'âge et de mobilité, des espaces festifs et de socialisation informelle est au cœur des réflexions des urbanistes. (...)¹⁶

15. Ruby, Françoise (2021), op. cit.

16. Poulet, Denis (2013), « Le nouvel urbanisme et une certaine idée de la contribution des travailleurs en loisir au développement des villes de demain – Entrevue avec Claude Beaulac, directeur général de l'Ordre des urbanistes du Québec », *Agora Forum*, vol. 36 no 1, printemps 2013, p. 14-15.

Promotion/information

Dans la mesure où les propositions d'une offre de service en participation libre sont faites à l'ensemble et à chacun des citoyens, s'impose l'obligation d'une promotion et d'une information continue autant à propos des services de la municipalité que de ceux de ses partenaires.

À certains égards, la municipalité vend des « expériences », s'adresse à plusieurs segments de la population dont les besoins sont diversifiés. Les techniques et les règles du marketing social doivent être mises en œuvre. De l'affichage sur les écrans publics à l'utilisation de courriels personnalisés, la gamme des moyens d'information et de promotion est large. Un plan et des stratégies de communication doivent être mis en œuvre.

4.4

GESTION ET FINANCEMENT DE L'OFFRE EN PARTICIPATION ET ACCÈS LIBRES

Gestion (structure organisationnelle et partenariat)

La diversification et la croissance de la demande de services favorisant la participation et l'accès libres ont rendu plus complexe la réponse des services publics. Les services de loisir municipaux, experts des besoins de la population et des partenariats avec la communauté, doivent notamment travailler en meilleure synergie avec d'autres services municipaux, comme les Travaux publics, l'Urbanisme, l'Environnement et, parfois, la Sécurité publique ou le Contentieux. En cela, ils doivent se rapprocher de ce qui se fait dans les autres provinces canadiennes et aux États-Unis où « Park and Recreation » vont de pair.

L'offre liée à la participation et à l'accès libres doit dorénavant faire partie des fonctions formelles des services de loisir et de leurs partenaires.

Le développement et la mise en œuvre de cette dimension de l'offre de loisir font appel à un appariement unique de compétences dont l'acquisition et l'exercice doivent avoir lieu dans un lieu, une direction unifiée¹⁷.

Les fonctions administratives requises pour planifier, mettre en œuvre, gérer et évaluer cette offre exigent donc une organisation et une structure propres. Selon les municipalités, une personne ou une division doit devenir porteuse du dossier et exercer les fonctions suivantes :

- Développer une vision, une stratégie (faire, faire faire et faire avec) et des politiques afférentes en pratique libre de loisir public;
- Exercer une veille (vigie) des attentes et des services en pratique libre;

- Mobiliser d'autres services municipaux (Urbanisme, Travaux publics, Communications, etc.) pour la planification, la réalisation et la promotion de l'offre de service;
- Gérer des actifs pour garantir des infrastructures adaptées aux usages et aux normes;
- Financer et assurer la gestion financière de l'offre;
- Superviser des équipes de réalisation et d'animation des programmes.

Gestion du partenariat avec les organismes

Le soutien, la délégation, le partenariat et même la sous-traitance avec des organismes de la communauté caractérisent depuis toujours la stratégie de mise en œuvre des services de loisir à la population dans les municipalités du Québec. Ces organismes ont sensiblement les mêmes défis à relever pour adapter leur offre à la participation et à l'accès libres. Dès lors, au moyen des programmes de soutien, des protocoles ou des contrats, les municipalités doivent orienter les organismes vers le soutien à la participation libre et les accompagner dans cette démarche.

De nouveaux partenariats peuvent se développer avec des artistes professionnels, des clubs de plein air, des groupes informels ou des organisations capables d'organiser des moments ou des événements festifs. En somme, il faut accueillir les initiatives.

Financement (dotation, tarification, subventions, concessions)

Il est fréquent d'entendre que l'investissement dans la pratique libre pose un défi de financement, notamment parce qu'il n'y a plus de revenus d'inscription. Et on croit souvent, a priori, que la participation libre est gratuite.

Un regard porté sur les politiques dans les autres provinces canadiennes et aux États-Unis permet d'affirmer que la pratique libre ne se déploie pas uniquement grâce aux taxes et aux fonds municipaux. Plus près de nous, le succès de l'offre, presque exclusivement en participation libre, de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), montre bien que les fonds publics ne constituent qu'une partie de l'équation.

Comme dans le loisir organisé, on peut affirmer que *les coûts des infrastructures lourdes sont de responsabilité publique*. L'aménagement de sentiers de marche ou de vélo, par exemple, incombe à la municipalité, qui peut aisément bénéficier de programmes de soutien financier des gouvernements du Québec et du Canada.

Par ailleurs, la réservation d'un plateau ou l'accès à certains circuits peuvent faire l'objet d'une *tarification* dont les revenus couvrent les frais directs. Cette tarification peut prendre plusieurs formes, allant de l'achat d'une carte d'accès citoyen ou de membre, s'il s'agit d'un OSBL, au paiement à la pièce.

Le financement des événements peut, lui, s'inspirer des modèles déjà en vigueur dans les festivals, carnivals et fêtes de quartier qui bénéficient de *commandites*, de *revenus de concessions* ou de *certaines subventions aux événements* des gouvernements supérieurs.

De même, on peut faire appel à plusieurs fondations caritatives prêtes à venir en aide à des groupes particuliers, comme les enfants de milieux défavorisés ou les personnes à besoins particuliers.

Bien sûr, la municipalité doit affecter des budgets au soutien à la participation libre. Cet exercice peut s'inscrire dans la mouvance de ce que l'on appelle les budgets participatifs. C'est une tendance qui a pris naissance au Brésil en 1989 et qui se développe lentement au Québec depuis quelques années¹⁸. Ainsi, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite

Patrie à Montréal, on a fait des appels de projets citoyens visant l'amélioration du milieu de vie qui se sont traduits par des aménagements ludiques dans les ruelles et les terrains vagues, ce qui a augmenté les occasions de pratique libre de proximité.

Enfin, il ne faut jamais oublier que le bénévolat représente une valeur financière, à ce jour égale aux dotations municipales, et qu'il est un fort indicateur de l'appropriation de leur loisir par les citoyens.



18. Pour en savoir plus long sur ce concept apparu au Brésil en 1989, <https://www.budgetparticipatifquebec.ca/fr/>. Agora Forum a publié un article faisant état d'une expérience de budget participatif dans une municipalité québécoise : Lehoux, Marc-André, « Un budget participatif de 200 000 \$ à Saint-Basile-le-Grand », vol. 37 no 4, hiver 2014-2015, p. 29.

4.5 DES CONDITIONS CRITIQUES ET DES DÉFIS À PRENDRE EN COMPTE

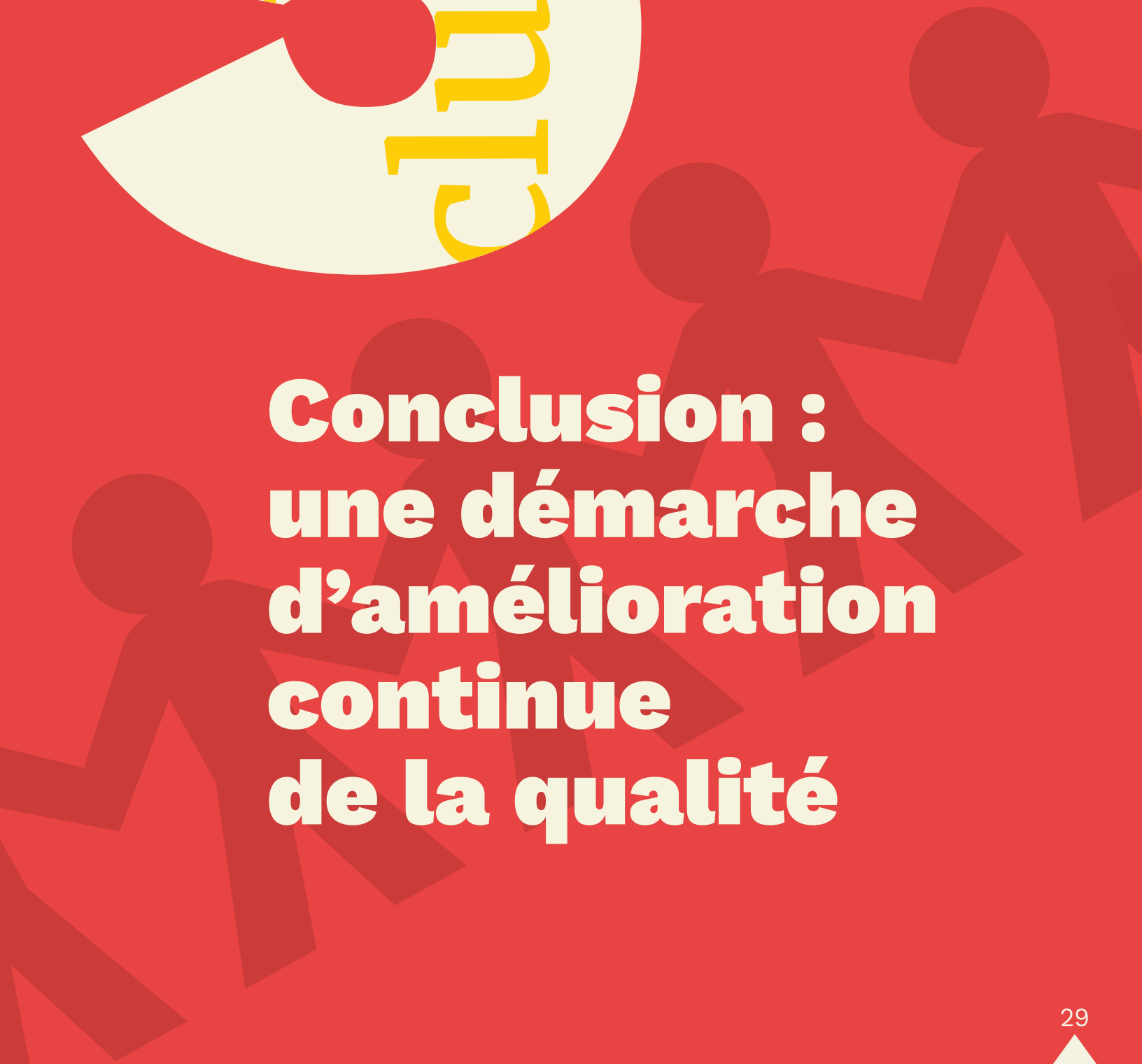

En investissant davantage en soutien à la participation libre, les municipalités, dont les ressources sont forcément limitées, doivent réévaluer l'équilibre de leurs services. À l'évidence, il s'agit d'un changement par rapport aux orientations caractérisant les services de loisir municipaux depuis leur création durant les années 1960 et 1970.

Aujourd'hui, au Québec, ces deux facettes du service public en loisir que sont le loisir organisé et le loisir libre se rejoignent et se complètent. Au niveau municipal, cette proximité exige un rapprochement systématique des unités administratives responsables de la planification et de la gestion des espaces et des infrastructures avec celles qui s'occupent de l'animation, de la programmation et du soutien aux organismes.

On peut voir le loisir pratiqué librement comme un loisir moins sérieux que le loisir encadré, de la même manière qu'on peut penser que le sport récréatif ou l'art-loisir ont une valeur moindre que le sport compétitif menant à l'excellence sportive ou que l'art avec un grand A.

Instaurer un nouvel équilibre entre une offre axée sur des activités spécifiques ou disciplinaires, souvent fédérées, organisées et encadrées, et des expériences à participation et accès libres pose quelques défis qui ne peuvent être ignorés.

- Le processus de rééquilibrage ne va pas sans résistance puisque des choix de priorités doivent être faits là où les ressources sont limitées. S'impose alors un processus dûment mûri et mû par une vision et des valeurs qui doivent être soutenues par la population et les instances politiques. La gestion du changement exige des compétences propres qu'il faudra maîtriser.
- À l'évidence, il y a obligation de renforcer l'action coordonnée quand ce n'est pas l'intégration systémique de plusieurs services municipaux et gouvernementaux, et la mobilisation des organismes du milieu, partenaires dans la communauté.
- Le soutien au loisir libre exige une gestion axée sur des mesures, des résultats et des gestes clairs en faveur de l'équité et de l'accessibilité sociales, souvent citées dans les textes de politiques municipales. Actuellement, rares sont les municipalités qui ont une structure organisationnelle visant précisément cet objectif et responsable de cette tâche.
- L'accès intensifié à la nature et l'usage accru des espaces naturels suscitent des inquiétudes, en raison principalement du risque de dégradation des milieux. Pourtant, ils ouvrent une fenêtre importante pour la sensibilisation à l'environnement. Vigilance et sensibilisation vont alors de pair.
- Le financement de l'accès libre exige de nouvelles stratégies et un engagement des instances publiques. L'accessibilité a, sans doute, un prix.



**Conclusion :
une démarche
d'amélioration
continue
de la qualité**

Conclusion : une démarche d'amélioration continue de la qualité de pratique de loisir à participation et accès libres

Le recours à ce cadre de référence suscitera sans doute de nombreuses réflexions et de nombreux projets qu'il importera de faire connaître et d'évaluer de façon à entretenir une démarche d'amélioration continue de la qualité des services, des interventions et des activités en soutien à la participation et à l'accès libres au loisir.

La mise en œuvre de ce cadre suscitera aussi plusieurs questions qui devront trouver leurs réponses sur le terrain et justifier, notamment, une mise à jour périodique et l'ajout de fiches à tel ou tel élément de l'offre de service.



loisir



Une proposition de la Communauté de pratique
des directrices et directeurs des services de loisir et vie
communautaire des grandes villes du Québec

AQLM
Association québécoise
du loisir municipal